New Nouveau Brunswick CANADA

Communiqué de presse

Communications Nouveau-Brunswick

Gouvernements locaux

Projet d'une entente de partage des services de loisirs entre la Ville de Fredericton et des DSL (07/05/11)

NB 589

le 11 mai 2007

FREDERICTON (CNB) - Après quatre mois de discussions et de négociations, la Ville de Fredericton et les districts de services locaux (DSL) avoisinants ont obtenu un consensus sur un projet de partage des services de loisirs, a annoncé aujourd'hui le ministre d'Entreprises Nouveau-Brunswick, Greg Byrne.

« Un projet de partage des frais a été élaboré par des représentants des districts de services locaux et des fonctionnaires de la Ville de Fredericton, aidés par le ministère des Gouvernements locaux, a affirmé M. Byrne. De grands efforts ont été déployés pour arriver à un projet de partage des frais équitable. » M. Byrne parlait au nom du ministre des Gouvernements locaux, Victor Boudreau.

Le projet prévoit que les gens de l'extérieur de la ville auront le même accès que les gens de la ville aux services de loisirs qui existent dans la ville, tels que les arénas, les terrains de jeu, les camps de jour, et ce, sans verser de redevances d'usage imposées aux gens de l'extérieur. La durée du projet de partage des services serait de 20 ans.

« Le processus de discussion et de négociation, qui a été amorcé à la suite de la publication du rapport de l'ombudsman en décembre 2006, a été très positif », a souligné le président du Comité du partenariat communautaire de la Ville de Fredericton, Dan Keenan. « Cela nous a permis d'en arriver à un résultat satisfaisant. Et c'est pourquoi nous aimerions remercier le ministère des Gouvernements locaux qui a joué un rôle de leader tout au long du processus. Nous aimerions également reconnaître les nombreuses heures que les représentants de chaque DSL ont consacrées à ce processus. »

« Les gens des districts de services locaux de la région auront maintenant la possibilité d'accepter ou de rejeter le projet de partage des services de loisirs, grâce à un processus de participation du public organisé par le ministère des Gouvernements locaux », a affirmé le ministre Byrne.

Une trousse d'information qui donne un aperçu du projet sera envoyée à chaque résidence avant la réunion publique et le scrutin. Une réunion publique sera tenue dans chaque district rusé, et un scrutin officiel aura lieu en juin 2007. L'appui de l'entente par la majorité des électeurs admissibles suffirait pour le district en question, et l'entente entrerait en vigueur le 1er janvier 2008 aux fins de l'imposition du district de services locaux. De plus, les frais d'utilisation imposés aux non-résidents seraient abolis le 1er juillet 2007.

2007-05-11

PERSONNE-RESSOURCE : Daniel Lessard, communications, Gouvernements locaux, 506-444-4693.

2007-05-11

Communications Nouveau-Brunswick
Courrier électronique | Coordonnées | Décharge | Déclaration de confidentialité

2008-04885/